

Objet : Adaptation au nouveau contexte d'affaires lié à la pandémie COVID-19

Bonjour,

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) souhaite appuyer exceptionnellement les entreprises agricoles qui effectuent des activités d'agrotourisme, d'autocueillette, qui font de la vente directe de leurs produits ainsi que les entreprises acéricoles qui offrent des repas au public pour l'adaptation de leurs stratégies au nouveau contexte d'affaires lié à la pandémie COVID-19. Vos projets d'adaptation peuvent être présentés dans la mesure 4073 du Programme d'appui au développement de l'agriculture et l'agroalimentaire en région (PADAAR).

Sont admissibles :

- Les entreprises réalisant des activités de mise en marché de proximité et enregistrées comme exploitation agricole ;
- Les initiatives collectives déjà admissibles à cette mesure.

Les projets admissibles doivent permettre au demandeur d'adapter ses opérations, ses structures de vente sur les lieux de l'entreprise ou encore pour des événements ponctuels **au nouveau contexte d'affaires lié exclusivement à la COVID-19 afin de maintenir :**

- Une offre de produits adaptés à la demande qui s'est accrue pour les produits locaux ;
- Une rentabilité financière due à une réorganisation des méthodes de production et de vente.

Les dépenses admissibles d'un minimum de 1 000 \$ doivent être directement liées à la réalisation du projet :

- Frais d'expertise et de services professionnels et techniques engagés pour réaliser le projet ;
- Frais liés à la conception (ex. : plan d'aménagement de kiosque) ;
- Frais liés à la production (ex. : impression d'affiches sanitaires) ;
- Frais liés à la location d'équipements de conditionnement, d'entreposage ou de commercialisation pour la durée de la réalisation du projet, ou jusqu'à un maximum d'un an ;
- Frais liés à l'acquisition, à l'adaptation ou à l'installation d'équipements permettant :
 - ✓ D'adapter la capacité de conditionnement, d'entreposage ou de commercialisation (ex. : terminal de transaction sans contact, étagères, présentoirs, station de dégustation et tout autre équipement jugé nécessaire) ;
 - ✓ D'adapter les activités de ventes aux directives sanitaires liées à la COVID-19 (ex. : plexiglas, distributeur de désinfectants, lavabo temporaire).

Les dépenses en bien consommable, masques jetables, gants, produits de nettoyage ne sont pas admissibles.

Les dépenses effectuées à partir du 1^{er} juillet 2020 sont admissibles, sous réserve d'acceptation officielle du projet par le Ministre.

L'aide financière peut couvrir jusqu'à 50 % des dépenses admissibles pour un projet et peut atteindre jusqu'à 5 000 \$ par projet.

Les projets sont évalués en tenant compte des critères suivants :

- Pertinence et cohérence du projet, les objectifs du programme et du volet ;
- Capacité de réalisation ;
- Priorités régionales.

À la fin du projet, l'entreprise doit fournir un bilan (rapport, photo, vidéo) qui démontre que les services et les équipements sont livrés et fonctionnels.

Pour soumettre une demande d'aide financière, le demandeur doit suivre la procédure suivante :

- **Fournir l'ensemble des documents nécessaires à la compréhension et à l'analyse de sa demande, notamment :**
 - ✓ **Le formulaire de demande d'aide financière (pièce jointe) rempli et signé, incluant un plan de financement et un budget prévisionnel du projet (tableau 4 du formulaire) ;**
 - ✓ **Le dernier état financier, incluant le bilan.**
- **Déposer sa demande à la Direction régionale du Ministère de son territoire ;**
monteregie.aidefinanciere@mapaq.gouv.qc.ca

Veillez prendre note que toute demande incomplète perdra sa priorité de traitement.

La mesure 4073 du Programme PADAAR se termine lors de l'épuisement des crédits disponibles.

L'équipe du MAPAQ Montérégie

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est
1355, rue Johnson Ouest, bureau 3300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Téléphone : 450 778-6530
Télécopieur : 450 778-6540

Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest
177, rue Saint-Joseph, bureau 201
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000
Télécopieur : 450 427-0407

monteregie@mapaq.gouv.qc.ca
www.mapaq.gouv.qc.ca/monteregie